

À ne pas faire

- Utiliser Internet pour en tirer un avantage financier personnel.
- Utiliser Internet à des fins commerciales (par exemple, la distribution de matériel de publicité non sollicité).
- Utiliser Internet à des fins illégales ou malveillantes comme le piratage informatique ou la pornographie juvénile.
- Recevoir du courrier électronique de serveurs de listes sans lien avec le travail.
- Visiter des sites Internet qui contiennent du matériel obscène, haineux ou répréhensible.
- Faire des déclarations trompeuses en votre nom ou au nom du Ministère.
- Employer des termes violents ou vulgaires dans vos messages.
- Divulguer des mots de passe du système ou du réseau.
- Donner un accès non autorisé à votre accès à distance à des amis ou des membres de votre famille.
- Télécharger des informations ou des logiciels de nature commerciale protégés par un droit d'auteur.
- Participer à des activités qui peuvent engorger ou perturber les réseaux ou les systèmes (les chaînes de lettres, par exemple).
- Accéder sans autorisation à un ordinateur ou un système, au Ministère ou ailleurs.
- Établir des mots de passe collectifs (par exemple, des mots de passe pour les RL) afin d'accéder aux installations ou aux systèmes.